

Notice : PLUMEUSE A SEC SENESI JUNIOR

1 – CONDITIONS D’EMPLOI

Il n'y a pas de conditions de réglage de la machine.

ATTENTION : l'opérateur ne doit pas porter des vêtements flottants et s'il a les cheveux longs, il doit les attacher. Toutefois, il n'y a pas de danger de coupure accidentelle.

2 – INSTALLATION

Avant de s'occuper de la mise en marche, l'opérateur devra s'occuper de l'installation d'une prise de courant (16A) opportunément protégée et appropriée au type de fiche montée sur la machine (disposition I.E.C. 309). La connexion de la machine doit se produire sur une ligne protégée avec un interrupteur différentiel.

LA MACHINE EST LIVREE PRETE A L'USAGE.

3 – EMPLOI

Avant d'alimenter la machine et de suivre les opérations de plumage, il faut fixer sur le côté inférieur de l'aspirateur le sac en jute prévu à cet effet.

NE PAS EMPLOYER DE SACS HERMETIQUES.

4 – MISE EN MARCHE

Lorsque vous aurez inséré la fiche dans la prise, appuyez sur l'interrupteur. Cette action est suivie par la mise en marche de l'aspirateur et du bloc de plumage.

5 – REMISE EN ETAT DU DISJONCTEUR

En cas d'un soudain manque d'énergie électrique, l'interrupteur s'éteint automatiquement. Une fois que la fourniture d'énergie électrique a été remise en état, appuyez sur le bouton marche.

6 – TRANSPORT

La machine est livrée complètement montée. Les parties de l'embasement sont fournies démontées. Emballage unique.

7 – MONTAGE

Fixer les pieds de l'embasement et bloquer avec la boulonnerie comprise dans l'emballage. Visser les tasseaux antivibratoires compris dans l'emballage, à l'extrémité inférieure de chaque pied.

8 – ENTRETIEN

Avant de procéder aux phases indiquées ci-dessous, éteindre la machine.

- GRAISSAGE : ôter la protection des disques. Introduire de la graisse avec l'instrument, dans les parties A et B, ainsi que l'axe carré. Il est conseillé d'effectuer cette opération toutes les 8 heures de travail. Cette opération doit être répétée toutes les 4heures si vous plumez des volailles trempées.

- ACCES AUX PARTIES MECANIQUES (démontage, nettoyage, remontage). Afin d'accéder au bloc de plumage il faut ôter la protection des disques, visser les deux points A et B, ouvrir la porte. Enlevez les disques et nettoyer les parties inférieures de la cage des disques toutes les 8 heures de travail.

IMPORTANT : Le remontage des disques devra se dérouler en suivant exactement ces phases.

Les disques sont numérotés de 1 à 7. Les chiffres sont imprimés sur chaque disque sur un côté. Le premier disque à insérer sera le numéro 1, à suivre les autres par ordre, en faisant attention que le chiffre soit visible à l'opérateur et que tous les nombres soient en axe l'un sur l'autre. Afin d'accéder à l'intérieur de l'aspirateur, il faut relâcher les bandes A et B, en vissant en suite les points A, B, C, nettoyer à l'intérieur et remonter en suivant la succession inverse.

9 – BRUIT AERIEN PRODUIT DE LA MACHINE

9.1 – Niveau de la pression acoustique continu sur l'emplacement du travail :

LEQ (A) = 99,0 dB fonctionnement sans volaille et opérateur

LEQ (A) = 101,3 dB pendant le plumage du poulet avec opérateur

9.2 – Valeur maximale de la pression acoustique instantanée (pondérée C) : $p_{C} < 63 \text{ Pa}$

9.3 – Niveau de puissance acoustique : $L_{w(A)} = 111,3 \text{ dB}$ pendant le plumage du poulet avec opérateur

En considération du niveau de bruit produit par la machine, l'emploi de dispositifs de protection individuels pour l'ouïe est obligatoire.

TRAITEMENT DES APPAREILS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES EN FIN DE VIE

- L'appareil, son emballage ainsi que ses accessoires, après usure, doivent faire l'objet du tri sélectif & être déposés dans des points de collecte adaptés
- Pour la collecte des appareils électriques obsolètes, il convient de vous rapprocher de votre mairie qui vous renseignera sur les moyens de collecte mis à votre disposition.
- Le respect de ces procédures favorise le recyclage des DEEE (déchets issus des appareils électriques et électroniques) et donc la préservation de notre environnement, ne jetez pas vos équipements électriques usagés à la poubelle.

